

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Art L1122-17 : Le Conseil ne peut prendre la résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour

M.....

est invité pour la première fois à assister à la séance qui

aura lieu le 4 décembre 2007 à la Maison communale à

Rhisnes, à 19h30 précises du soir

Le 22/11/2007

Le Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE

SEANCE PUBLIQUE:

1. Procès-verbal de la séance du 30 octobre 2007: Approbation
2. Budget du CPAS: Exercice 2007: Modification budgétaire : Service ordinaire: Décision
3. Intercommunale BEP Crématorium: Assemblée Générale ordinaire du 18 décembre 2007:
 - a) Approbation du Plan Stratégique 2008-2010
 - b) Approbation du budget 2008
4. Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur: Assemblée Générale ordinaire du 18 décembre 2007:
 - a) Approbation du procès-verbal de l'AG du 19 juin 2007
 - b) Approbation du Plan Stratégique 2008-2010
 - c) Approbation du budget 2008
5. Intercommunale BEP Environnement: Assemblée Générale ordinaire du 18 décembre 2007:
 - a) Approbation du procès-verbal de l'AG du 19 juin 2007:
 - b) Approbation du Plan Stratégique 2008-2010
 - c) Approbation du budget 2008

6. Intercommunale BEP Expansion Economique: Assemblée Générale ordinaire du 18 décembre 2007:
 - a) Approbation du procès-verbal de l'AG du 19 juin 2007
 - b) Approbation du Plan Stratégique 2008-2010
 - c) Approbation du budget 2008
 - d) Approbation du retrait d'un membre et du remboursement des parts
 - e) Approbation de la désignation d'un Administrateur

7. Intercommunale IDEFIN: Assemblée Générale ordinaire du 12 décembre 2007:
 - a) Approbation du Plan Stratégique 2008-2010
 - b) Régularisation des allocations et indemnités statutaires

8. Intercommunale IDEG: Assemblée Générale ordinaire du 12 décembre 2007:
 - a) Approbation du Plan stratégique 2008-2010
 - b) Régularisation des allocations et indemnités statutaires

9. Intercommunale INATEL: Assemblée Générale ordinaire du 12 décembre 2007:
 - a) Approbation du Plan Stratégique 2008-2010
 - b) Régularisation des allocations et indemnités statutaires

10. Intercommunale INASEP: Assemblée Générale ordinaire du 19 décembre 2007:
 - a) Modification des statuts et du capital
 - b) Approbation du Plan Stratégique 2008-2010 et du Plan de Sécurité
 - c) Approbation du budget et de la cotisation 2008
 - d) Modification de capital liée aux activités d'égouttage

11. Elargissement d'une voirie le long de 3 lotissements: Section de Bovesse: Plan : Approbation

12. Patrimoine communal: Remplacement de boiserie: Section de Rhisnes: Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

13. Service travaux: Acquisition de 2 canons à chaleur: Décision
 - a) Descriptif
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

14. Création d'une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance :Section de Bovesse:
 - a) Convention avec IMAJE: Approbation
 - b) Remboursement du matériel d'équipement acquis par IMAJE: Décision

15. Tennis club Rhisnois: Construction d'un nouveau club house: Plan de financement: Décision

16. Patrimoine communal: Fourniture et pose de menuiserie intérieure et extérieure dans une salle des fêtes : Section de Saint-Denis: Décision
17. Rétrocession des équipements d'un lotissement: Section de Warisoulx: Confirmation de décision
18. Aménagement du territoire: Elaboration d'un plan communal d'aménagement dérogatoire au plan de secteur: Section d'Emines : Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché

HUIS-CLOS

19. Enseignement : Demande de pause carrière à mi-temps dans le cadre d'un congé parental : Décision.
20. Ratification des désignations d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
21. Ratification de la désignation d'une institutrice maternelle temporaire à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
22. Ratification des désignations d'une maîtresse spéciale de morale temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
23. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de néerlandais temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
24. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
25. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de langue moderne à temps plein aux écoles communales de La Bruyère
26. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de morale temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
27. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de morale temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère
28. Ratification de la désignation d'une maîtresse spéciale de religion temporaire à temps partiel aux écoles communales de La Bruyère

COMMENTAIRES

1. /

2.

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	1.403.211,44€	1.403.211,44€	0
Augmentation des crédits	13.624,76€	15.150,56€	-1.525,80€
Diminution des crédits	2.000,00€	3.525,80€	1.525,80€
Nouveau budget	1.414.836,20€	1.414.836,20€	0

3 → 10/

11. La largeur de l'accotement le long des lotissements conçus par le géomètre-expert Barthélemy pour compte d'une part des époux Anselme – Heirwegh (4 lots) et d'autre part de la SPRL Conseil B+ (4 lots) à la rue du Ruisseau à Bovesse, est insuffisante pour pouvoir y placer les équipements indispensables requis.

Il s'avère donc nécessaire de prévoir certaines zones de réservation et placettes de rebroussement en bordure de ladite voirie.

Les bandes de terrain débordant de la sorte sur les propriétés des lotisseurs de même que les équipements installés par eux, seront cédés gratuitement à la Commune à la date qu'elle fixera et en tout cas au plus tard à la réception définitive des travaux.

L'enquête publique réalisée du 9 au 23 mai 2007 a suscité 10 réclamations et observations.

12. La porte du local que le club d'escalade "Zone Evasion" occupe pour ses activités sportives, présente un état de vétusté tel que son remplacement s'avère nécessaire. Cette amélioration permettra également de remédier à la déperdition de chaleur à laquelle cette vieille boiserie participait, et de contribuer dans une certaine mesure à une économie d'énergie.

Le coût estimé de cet aménagement s'élève à 5.200€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée

13. Il est proposé d'acquérir pour le service des travaux 2 canons à chaleur afin de permettre la réalisation, dans un minimum de confort, de certaines tâches par les ouvriers communaux par conditions atmosphériques difficiles.

Ce matériel pourra également être utilisé ponctuellement pour pallier à certaines pannes ou insuffisances d'installations de chauffage dans des locaux communaux comme actuellement à la salle des fêtes de Rhisnes ou au club de tennis de table de ce même village.

Le devis estimatif atteint 1.815€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée

14. Le 28 août 2007, le Conseil Communal marquait son accord pour mettre à la disposition d'IMAJE un espace de l'école de Bovesse en vue d'y créer une structure d'accueil d'une capacité de 12 enfants de 0 à 3 ans.

Les ouvriers communaux ont depuis lors procédé aux divers aménagements requis par l'ONE. Il y a lieu maintenant de procéder à l'équipement de ces locaux avant d'envisager leur mise en service effective.

Compte tenu de la relative spécificité dudit matériel et de l'expérience de l'Intercommunale dans pareilles acquisitions, il est proposé de confier à IMAJE le soin de s'occuper de ces démarches et de lui rembourser par la suite les débours occasionnés par cet ameublement qui devrait avoisiner 7.000€ Il convient également d'approuver la convention qui liera les parties dans ce dossier, et qui fixe les droits et obligations de chacun dans le respect de la délibération du 28 août 2007.

15. Le club de tennis de Rhisnes a décidé de doter ses infrastructures d'un nouveau club house appelé à remplacer l'ancien local miné par les affres du temps.

Le coût des travaux est estimé à ± 155.000€ TVAC dont 75% à charge du Pouvoir subsidiant et 25% à partager, idéalement de manière égale, entre ledit club et la Commune.

Ce plan de financement proposé par les responsables de cette ASBL nécessite donc l'accord des Autorités communales sur l'octroi d'une aide financière à hauteur de 12,5% du montant de cet investissement.

Par ailleurs, cette association sportive souhaite également que le paiement de sa propre quote-part (12,5%) se réalise par un préfinancement par la Commune avec remboursement suivant un plan d'apurement à convenir.

La viabilité de ce montage financier est toutefois subordonnée à l'octroi préalable par les Autorités subsidiantes de son intervention conséquente dans ce projet.

Un dossier avec pareille sollicitation a été adressé récemment par le club concerné qui a par ailleurs obtenu un permis d'urbanisme du Fonctionnaire délégué dans le cadre de l'article 127 du CWATUP.

16. Il est proposé de procéder au remplacement des diverses portes de la salle des fêtes "la Ruche" à Saint-Denis.

La motivation de cette rénovation réside dans l'état de vétusté des boiseries actuelles qui par ailleurs devaient subir des transformations de leur sens d'ouverture afin d'être conformes aux exigences du service incendie en matière de sécurité

Le devis estimatif s'élève à ± 24.600€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée

17. Le 2 octobre 2003, le Conseil Communal approuvait les plans relatifs à l'élargissement de voirie proposé dans le cadre du dossier de permis de lotir déposé par les époux Pirard – Philipette pour un terrain sis à Warisoulx rue de la Brasserie.

En effet, la largeur de l'accotement le long dudit lotissement ne permettait pas de placer les équipements nécessaires.

Quoiqu'il ait également accepté que cette bande de terrain débordant sur la propriété des lotisseurs soit cédée gratuitement à la Commune au plus tard à la réception définitive des travaux d'équipement, cette mention a été omise dans la délibération de l'époque.

Le notaire instrumentant dans ce transfert de propriété sollicite la production d'un document dans lequel l'accord du Conseil sur cette cession est expressément formulé. Ce dossier est donc représenté afin de permettre la rédaction d'une nouvelle délibération adéquate.

18. Le 11 octobre 1999, le Conseil décidait d'acquérir un terrain de 4 ha 48 a 99ca sis rue de Rhisnes à Emines afin de permettre d'aménager une extension au cimetière de ce village et d'envisager dans le futur la construction d'un hall omnisports à cet endroit.

Le 8 septembre 2005, il ajoutait au rang des réalisations susceptibles de prendre place sur ladite parcelle, des nouveaux locaux tant pour les différents services de l'Administration communale que pour le matériel roulant et autre, ainsi qu'une place publique.

Le plan de secteur localise pour l'instant cette terre en zone agricole de sorte que diverses procédures administratives dérogatoires doivent être entreprises pour espérer pouvoir aboutir à l'avenir à la concrétisation totale ou partielle de ces projets. Dans cette optique, il est proposé d'entamer une procédure de marché public de services relative à l'élaboration d'un plan communal d'aménagement dérogatoire au plan de secteur.

Le devis estimatif s'élève à ± 9.400€ TVAC

Mode de marché : procédure négociée